

## ***MAIRIE DE BIRAC***

### **COMPTE RENDU** **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Lundi 11 Janvier 2021 à 18 Heures 30** **au foyer culturel**

**PRÉSENTS** : (8) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, BIRSAL Nicolas, METAYER Alain, ETIENNE Loïc, GUIARD Claude, COUSSY Françoise.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : (3) Mme FLANDROIS Céline à Mme ROUSSE Aurélie ; Mr BLANCHARD Stéphane à Mr PASIERB Ludovic ; Mr BERGER Christophe à Mr ETIENNE Loïc.

Secrétaire de séance : Monsieur BIRSAL Nicolas

#### **I – AILAN : Autorisation de paiement avant le vote du BP 2021 :**

Monsieur le Maire informe qu'il a réceptionné le 21 décembre 2020 la facture émanant de l'AILAN (Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature) pour la période du 02 novembre 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour un montant de 874 € concernant 14 enfants sur 125 journées entières et 83 demi-journées.

Les paiements devant être effectués avant le 18 décembre 2020 en Trésorerie pour l'exercice 2020, il convient d'autoriser le paiement sur le budget 2021 avant le vote de celui-ci.

A l'unanimité, les membres présents accordent le paiement avant le vote du BP 2021 et chargent Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Une délibération sera prise à cet effet.

#### **II – AILAN : Détermination du montant du soutien direct aux familles :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier émanant de l'AILAN en date du 21 décembre 2020 sollicitant les communes à leur faire parvenir la délibération du conseil municipal mentionnant l'attribution du soutien direct aux familles qui permet de réduire le prix la journée et de la demi-journée.

A ce jour, la commune attribue les sommes de :

5 € par jour et par enfant et

3 € par demi-journée et par enfant.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, reconduisent les mêmes montants pour l'année 2021.

Une délibération sera prise à cet effet et transmise à l'organisme AILAN.

#### **III – Personnel communal : création d'un emploi non permanent :**

Monsieur le Maire avise que la secrétaire va faire valoir ses droits à la retraite d'ici quelques mois et qu'il y a lieu de recruter une personne pour lui succéder. Pour que cette personne puisse travailler en binôme pendant quelques mois, il faut créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité « Adjoint administratif » à raison de 19 heures hebdomadaires avec prise d'effet au 18 janvier 2021.

A l'unanimité, les membres présents acceptent la création d'un emploi non permanent et chargent Monsieur le Maire de faire toutes les formalités nécessaires.  
Une délibération sera prise à cet effet.

#### **IV – Cimetière :**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu le 07 janvier 2021 le détail estimatif pour avis ainsi que le plan pour l'agrandissement du cimetière.  
Chaque élu a été destinataire d'un exemplaire pour pouvoir les étudier en amont de la réunion.

Après discussion, les membres présents souhaitent rencontrer la société A2i pour revoir le détail estimatif dans son ensemble et échanger sur les différentes options proposées.  
De plus, le plan reçu ne correspond pas à la demande initiale.

Un rendez-vous devra être programmé dès que possible. Monsieur BIRSAL Nicolas, Maire Adjoint est chargé de prendre contact avec ladite société pour fixer une date et une heure de rendez-vous.

#### **V – Affaires diverses :**

- a) *Honorariat* : Courrier de Mme la Préfète en date du 10 décembre 2020, décernant le titre de Maire Honoraire à Claude GUIARD suite à sa sollicitation.
- b) *Aide financière* : Mr VIAUD Wilfrid et Mme VRILLAUD Céline ont fait parvenir une demande d'aide financière en mairie pour la sortie CHAMBON de leur fils Théo, élève de 4<sup>ème</sup> au collège Maurice Genevoix de Châteauneuf, sortie qui doit avoir lieu du 29 mars au 02 avril 2021 si la crise sanitaire le permet. Le coût à la charge des familles est de 185 €. Sur le principe, les élus accordent l'aide de 75 € pour sortie scolaire. Un courrier sera adressé aux parents.
- c) *Mr ZUCCHI* : Monsieur ZUCCHI Jean Paul, conseiller départemental, a remis en mairie une enveloppe pour chaque élu contenant ses vœux. Mr le Maire les remet à chacun.
- d) *Vœux* : Monsieur le Maire présente la carte de vœux réalisée pour 2021.
- e) *Colis de Noël* : Plusieurs cartes et messages ont été adressés en mairie en remerciement de l'attention faite aux aînés par la distribution du colis gourmand (suite à l'annulation du repas des aînés).
- f) *SNCF* : Des travaux de modernisation de la voirie sont réalisés entre Saintes et Angoulême. Ils concernent la ligne 16. L'arrêt des circulations est prévu entre le 11 janvier et le 09 juillet 2011. Des cars sont mis en place pour remplacer les TER. Les horaires ont été communiqués en mairie. Ils sont à la disposition des administrés.
- g) *SCOT* : Monsieur le Maire fait un compte rendu du courrier du BNIC. Celui-ci manifeste son mécontentement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur les prévisions des besoins du développement du cognac. En effet, le SCOT prévoit 60ha contre 204 ha de besoin selon le BNIC. Donc, le BNIC demande à la commune de faire attention à leur recommandation lors de l'enquête publique du SCOT en 2021.
- h) *Fédération départementale des chasseurs 16* : Monsieur le Maire explique que la FDC16 demandait une contribution à la commune à hauteur de 100 € pour la collecte des viscères de grand gibier. A compter de 2021, la FDC16 demandera cette contribution à GRAND COGNAC et non aux collectivités.

Fin de séance à 20H39.